# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 7 mai 2015 5.4

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**EXPOSITION "A CIEL OUVERT" 2016**

**APPROBATION D'UNE CONVENTION**

**A PASSER AVEC UNE ARTISTE**

Alain CHAUDAGNE, adjoint délégué en matière de défense et accessibilité, expose à l'assemblée :

**"**Après deux expositions organisées sous l’intitulé "Riorges Land Art" en 2008 et 2012, l’événement d’art actuel organisé par la commune a été pérennisé à un rythme biennal en 2014, sous l’intitulé "A ciel ouvert – Parcours d’art actuel".

Le parcours propose sept œuvres. Six de ces œuvres seront issues d’un appel à projets et choisies par un jury présidé par un ou un(e) artiste associé(e). Ce même artiste présentera une œuvre originale qui viendra compléter le parcours.

La prochaine édition de A ciel ouvert se tiendra de juin à septembre 2016.

L’artiste plasticienne Marie-Hélène RICHARD a accepté d’être l’artiste associée à cette édition.

Une convention fixera les conditions d’indemnisation de l’artiste associé pour sa participation au jury de sélection de l’exposition, ainsi que pour la mise en place d’une rétrospective de son travail. Elle précisera également les conditions de réalisation et d’installation d’une œuvre originale créée et installée sur le parcours.

Le montant global de la rémunération de l’artiste et du dédommagement de ses frais (matériel et matériaux, transport, hébergement), s’élève à 6 500 €.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention de collaboration artistique à passer avec Marie-Hélène RICHARD, artiste associée à la manifestation ;
2. autorise le maire à la signer ;
3. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif.